

PARTAGE DE DONNÉES



Le partage de données représente un moyen sûr et efficace pour collecter et transmettre des données authentiques, dont la validité est vérifiable.

Il repose sur un principe simple : **ne pas demander plusieurs fois aux usagers les mêmes données, si elles sont déjà stockées et disponibles quelque part (« only once »).**

L'outil mis sur pied pour favoriser ce partage de données est la Banque Carrefour d'Échange de Données (BCED).

Elle assure le transport fiable et la distribution des informations, dans le respect des règles en matière de protection des données et de sécurité informatique.

LA RAISON D'ÊTRE DE LA BCED

eWBS (pour la partie organisationnelle) et l'ETNIC/DTIC (pour la partie technique) ont constitué une équipe afin d'accompagner les administrations wallonnes et celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) dans la mise en oeuvre du partage de données entre les différentes administrations régionales, de la FW-B et fédérales.

Cette équipe est instituée dans une cellule Banque Carrefour d'Échange de Données (BCED) qui est :

- un tiers de confiance : une entité indépendante qui n'a elle-même aucune mission ou aucun intérêt en matière de traitement réel de données à caractère personnel ;
- un intégrateur de services : la BCED organise et facilite l'échange de données issues de sources authentiques entre les différentes autorités publiques, régionales, de la FW-B et fédérales. La BCED assure le transport fiable et filtre, suivant les autorisations d'accès obtenues, la distribution des données par des services d'accès hautement sécurisés dans le respect des prescrits de la protection des données.

LES OBJECTIFS DU PARTAGE DE DONNÉES :

- éviter que les administrations ne collectent des données déjà en leur possession, déjà collectées par d'autres administrations ou déjà rendues accessibles dans des banques de données existantes ;
- faire en sorte que les usagers ne soient sollicités que pour les données non disponibles par ailleurs ;
- favoriser l'échange automatisé en développant ou en utilisant des flux d'échanges électroniques.

LES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

La mise en application du partage de données suppose que plusieurs conditions soient respectées :

- possession d'un cadre légal adéquat permettant d'autoriser les échanges ;
- présence d'un back-office pouvant accueillir les données dématérialisées transmises via l'infrastructure technique de la BCED ;
- existence d'une réglementation permettant l'acquisition et l'utilisation des données à caractère personnel concernées.

QUELS AVANTAGES ?

- Pour l'utilisateur : facilités dans ses démarches administratives : ce qui a été transmis une fois à une administration sera partagé avec les autres demandeurs de l'information.
- Pour l'administration : accès possible à certaines données authentiques et complètes sans nécessité d'organiser une collecte auprès des usagers.

Quelques exemples de données authentiques disponibles via la BCED

- **Registre National (RN)** : permet d'obtenir la signalétique des personnes physiques, la composition de ménage, la filiation ainsi que les modifications de ces informations (mutations).
- **Avertissement Extrait de Rôle (AER)** : permet aux administrations de connaître les revenus des ménages (année N-2).
- **Banque Carrefour des Entreprises (BCE)** : contient toutes les données signalétiques des entreprises et de leurs unités d'établissement.
- **Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS)** : le point d'entrée d'obtention des données de sécurité sociale : données liées à l'emploi (DMFA, DIMONA, etc.), aux allocations familiales ou encore au statut de handicap.



BCED-WI (WEB INTERFACE)

Pour les agents des administrations et des OIP (Organisme d'Intérêt Public), l'accès aux données disponibles et leur visualisation au sein des différentes sources authentiques passent la plupart du temps par leur intégration au sein d'une application back-office spécifique métier, existante ou à créer.

Si cette nécessité technique se justifie pleinement pour les consultations régulières et de masse, elle suppose toutefois des investissements parfois disproportionnés pour des accès ponctuels et un faible nombre de consultations ; le tout sans parler des délais de réalisation.



LA SOLUTION BCED-WI

Tiers de confiance et intégrateur de services, la BCED cherche à améliorer et faciliter le fonctionnement des services publics par un accès rapide, aisé et totalement sécurisé aux données authentiques, dans le respect des prescrits de la protection des données et des bonnes pratiques en matière de sécurité des systèmes d'information.

Pour les données authentiques consultées au cas par cas, la BCED a mis sur pied une interface web de consultation à destination des agents des administrations publiques et des OIP : BCED-WI (Banque Carrefour d'Echange de Données - Web Interface).

QUELLE UTILITÉ POUR LES ADMINISTRATIONS ET LES USAGERS ?

BCED-WI permet aux administrations de consulter en ligne, et directement auprès de la source authentique, certaines données nécessaires au traitement des dossiers dont elles ont la charge. Il ne leur est dès lors plus nécessaire de demander aux usagers certaines pièces justificatives : pour le citoyen, composition de ménage, avertissement extrait de rôle...

L'administration réalise un gain de temps et de charges car il ne faut plus attendre de recevoir les pièces de la part de l'utilisateur pour traiter le dossier, pour autant qu'elle dispose d'une autorisation de consultation lorsqu'il s'agit de données à caractère personnel.

L'utilisateur ne doit plus se rendre auprès de l'administration (commune ou autre) pour collecter les documents nécessaires à la prise en charge de son dossier.

CARACTÉRISTIQUES DE BCED-WI

- **User-friendly** : l'interface utilisateur est un écran web accessible via un navigateur de type Internet Explorer ou Mozilla Firefox ;
- **Générique et évolutive** : l'interface utilisateur est unique et peut interroger n'importe quel service web exposé par une source authentique interne (de la Wallonie ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles) ou externe (Flamande, Fédérale, Européenne...) existante ou à venir ;
- **Sécurisée** : la connexion à l'interface utilisateur se fait via un service de gestion transversale des identités et des accès et une authentification grâce à la carte d'identité électronique ;
- **Centralisée** : l'interface utilisateur constitue un guichet unique plutôt qu'une application spécifique par source (Registre National, Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, Banque Nationale de Belgique...).

COMMENT OBTENIR VOS ACCÈS ?

01. Contact

Vous avez identifié des données nécessaires à la prise en charge de vos dossiers et souhaitez avoir accès aux sources authentiques ? Prenez contact avec la BCED.

02. Analyse

Une rencontre au sein de votre administration sera organisée pour déterminer si l'application peut répondre à vos besoins : conditions générales d'utilisations, procédure de gestion des accès, etc.

03. Inscription

Si BCED-WI correspond à vos besoins et que vous répondez aux exigences requises, vous remplirez un formulaire de demande permettant de vous identifier.

04. Formation

Tout agent qui sera amené à utiliser BCED-WI recevra une séance de sensibilisation à la sécurité de l'information.

05. Usage

Les accès à l'interface seront délivrés et BCED-WI sera dès lors accessible par votre service. La BCED restera également disponible en support quand ce sera nécessaire.